



Respect du sans tabac dans les parcs et jardins

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 1er juillet 2019

Bonjour,

J'étais ce matin devant l'une des portes latérales du square Adolphe Chérioux (Paris 15e), porte sur laquelle il y a un grand panneau avec un logo interdiction de fumer. Un monsieur sortait du square en fumant. Je lui ai montré le panneau devant lequel nous étions, et il m'a répondu qu'il traversait le square, comme si c'était une excuse acceptable pour fumer dans une zone non-fumeurs.

Comment signaler à la Mairie de Paris, le non respect de cette mesure. A qui faut-il s'adresser ? Ce n'est pas la première fois que je vois des personnes fumer dans des squares non-fumeurs....

Cela aura-t-il plus de poids si vous rassemblez toutes les réclamations ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Réponse :

L'interdiction de fumer dans les parcs et jardins est une réglementation locale dont le contrôle revient aux agents de la collectivité qui a publié l'arrêté d'interdiction.

Ce type de réglementation a vocation à préparer l'avancée de la loi en sensibilisant les individus jusqu'à ce que l'opinion publique considère incontournable une mesure qui, au départ, ne recueillait son adhésion que du bout des lèvres.

Montrer à ceux qui ont décidé cette mesure que vous y adhérez, y compris en signalant les incivilités constatées, est une bonne chose. Exiger d'eux une stricte application de l'interdiction dans ces lieux est illusoire et démobilisateur car la mairie ne peut pas mettre un agent derrière chaque citoyen qui pénètre dans un square.

Suggérer par exemple des actions coup de poing et féliciter la mairie pour son initiative aura probablement plus de poids que de se joindre au concert de que fait la police ; et multiplier ces signalements accompagnés de témoignages de satisfaction sera la meilleure manière d'obtenir satisfaction.